

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
du Syndicat     **21**

Nombre de membres  
qui se trouvent en  
fonction             **21**

Nombre de délégués :  
- présents :             17  
- représentés :         2  
TOTAL                     **19**

L'an deux mille vingt trois, le 1<sup>er</sup> février à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG</b>	<b>EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</b>	<b>SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE</b>
- M. Eric FRANCHET M. Alexandre GONCALVES M. Julien HAEGY Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	Mme Catherine GRAEF-ECKERT - M. Jean HUMANN - M. Pierre OZENNE M. Thierry SCHAAL M. Laurent ULRICH	- M. Pierre BURTIN Mme Michèle ESCHLIMANN M. Christian HALTER M. Alain JEROME M. Jean-Bernard PANNEKOECKE M. Denis TURIN

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

Excusés :

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Jean-Louis BATT du SDEA,

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

---

N° 23-87

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 et suivants, ainsi que l'article L.5211-36 ;

**VU** la délibération n°23-86 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide que**

le résultat de l'exercice 2022, d'un solde de 229 036,61 € soit affecté de la manière suivante dans le Budget Primitif de l'exercice 2023 :

	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	002 – Résultat de fonctionnement reporté	226 259,70 €
<b>Recettes d'investissement</b>	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 776,91 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
Jean-Luc SCHICKELE

*Transmis au représentant de l'Etat le : 02 février 2023*

*Publié le : 02 février 2023*